

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 4 décembre 2013

Communiqué de presse

Mise en place de la mission d'étude du parc naturel marin de Martinique

Le comité de concertation du projet de création d'un parc naturel marin dans les eaux sous juridiction française autour de l'île de la Martinique s'est réuni ce mercredi 4 décembre 2013 à la préfecture de Fort-de-France sous la présidence de Monsieur le préfet de Martinique.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie nationale de l'État en matière de préservation de la biodiversité marine, décidée en 2007, visant à mettre en place dix parcs naturels marins en métropole et en Outre-mer et fait suite à l'analyse régionale des enjeux environnementaux et socioéconomiques conduite en 2009 et 2010 sur l'ensemble des eaux de Martinique.

Première réunion de concertation

Tous les acteurs liés au milieu marin de la ZEE de la Martinique ont été conviés par Monsieur le Préfet à cette première réunion destinée à lancer la concertation qui accompagnera le projet tout au long de la durée de la mission d'étude. Ce comité de concertation est placé sous la présidence du préfet et regroupe les représentants de l'ensemble des parties prenantes : services et établissements publics de l'État, élus et collectivités territoriales, organismes professionnels, associations d'usagers de loisirs en mer et associations de protection de l'environnement, personnalités qualifiées. Il se réunira plusieurs fois au cours du projet pour examiner les différentes étapes de celui-ci dans un cadre concerté.

Cette première réunion de concertation a été pour Monsieur le Préfet de Martinique l'occasion de présenter le projet, l'équipe mise en place pour sa conduite, le calendrier et les objectifs principaux visés par un parc naturel marin. La concertation se met donc en place pour appréhender avec les acteurs locaux au plus près du terrain, les enjeux de connaissance, de préservation et de développement durable du milieu marin.

Contact presse Préfecture

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 /audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Contact presse Agence des aires marines protégées

Agnès POIRET 02 98 33 92 58 ou 06 79 04 47 07 /agnes.poiret@aires-marines.fr

La mission d'étude

Le projet est mené par une mission d'étude mise en place par l'Agence des aires marines protégées. Cette équipe, basée en Martinique, est dirigée par M. François COLAS. L'étude et la concertation sont placées sous l'autorité de Monsieur le Préfet de Martinique.

Tout au long du processus de concertation, la mission d'étude va réunir des groupes de travail pour examiner les différentes étapes du projet en vue de le soumettre d'ici un an et demi environ à enquête publique et consultation auprès des collectivités territoriales et des organismes directement intéressés. Ces groupes, composés des acteurs locaux de la mer, auront à définir et proposer :

- les orientations de gestion du futur parc naturel marin afin de parvenir à un développement équilibré de la mer,
- un périmètre,
- la composition de son conseil de gestion.

Les réflexions de ces groupes de travail seront présentées à intervalles réguliers au comité de concertation qui donnera son avis sur les points traités.

Contact presse Préfecture

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 /audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

Contact presse Agence des aires marines protégées

Agnès POIRET 02 98 33 92 58 ou 06 79 04 47 07 /agnes.poiret@aires-marines.fr